L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

LUNDI (MATIN,) 23 MAI 1831.

INTÉRIEUR.
NOUVELLE-ORLÉANS, 23 mai.

La malle de la Mobile reçue samedi nous a apporté les journaux de New-York du 6, de Washington du 8, de Charleston du 12 et de Boston du 5 courant ; ils sont d'une aridité désolante ; il n'y a pas eu un seul arrivage d'Europe.

La composition du cabinet de Washington n'est pas encore connue en entier ; seulement, (quoique nous n'ayons pas lu l'*ordonnance royale*, qui pourroit à cette nomination,) il paraît confirmé que M. Ed. Livingston a été promu à la place de secrétaire d'état, et qu'il a accepté ; le *Daily National Journal* de Washington du 7, s'exprime ainsi : " Nous sommes autorisés à annoncer, que l'honnorable E. Livingston est arrivé jeudi dans cette ville." La même feuille ajoute un peu plus bas: " Nous apprenons que M. Livingston est déjà entré en fonctions." Nous l'avons dit, et nous le répéterons ici, cette nomination est de toutes, celle qui nous mécontente le moins ; puisqu'enfin il faut un jacksoniste pour occuper le premier ministère sous la présidence d'Andrew Jackson, nous préférons que ce soit M. Livingston : il possède de grands talens, de hautes capacités législatives: nous verrons quelle est l'étendue de ses conceptions comme administrateur, car il est appelé à les mettre en pratique dans une sphère élevée. La tâche que M. Livingston s'est imposée en acceptant cette place, est immense et difficile à remplir s'il essaie, non de contenter tous les partis, ce serait tenter l'impossible, mais de mécontenter le moins de monde qu'il sera possible; cependant nous ne le croyons pas au-dessous d'une telle entreprise ; les ressources d'un esprit aussi fécond, et d'un jugement sain, sont incalculables. En attendant que nous connaissions ceux qui seront appelés à partager ses travaux, nous lui souhaitons bonne chance; et nous sommes convaincus qu'il ne confirmera pas encore une fois comme certains ministres français de contemporaine fabrique, la vérité de ce vieil adage :

" Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier."

Le trois mâts *Atticus*, capitaine MARTIN, arrivé à New-York venant de Buénos-Ayres, a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 2 mars.

La guerre que tout faisait présager, a éclaté entre les provinces du bord de la mer, (Buénos-Ayres, Entre-Rios et Santa-Fe,) et celles de l'intérieur; et elle parait devoir être poussée avec autant de vigueur que le permettra l'état d'épuisement du pays.

Un traité offensif et défensif conclu entre les provinces du bord de la mer, a été signé à Santa-Fe le 4 février, et publié subséquemment à Buénos-Ayres.

Un décret du gouvernement de Buénos-Ayres du 19 février, appelle sous les armes tous les citoyens mâles agés de 15 ans.

La chambre des représentans a été convoquée le 16, afin de délibérer sur une proposition du ministre des finances ayant pour objet la formation d'un fonds public, pour aider le gouvernement à soutenir la guerre. En conséquence, le 19 février une loi a été adoptée, par laquelle la somme de $6,000,000 sera ajoutée au fonds public (c'est à-dire à la dette de la province,) et cette même somme sera également applicable " aux dépenses extraordinaires de la present année."

Pour remplir le but de cette loi, une autre loi adoptée le même jour, autorise les directeurs des fonds publics à prêter au gouvernement 300,000 piastres par mois, à compter du mois de février, lesquelles sont prélevées sur la caisse d'amortissement destinée à faciliter le retrait des billets de la banque. Le *British Packet* du 26, dit : "La création du nouveau fonds de $ 6,000,000, a produit une forte baisse sur la place. Les actions 6 pour 0-0, qui en janvier dernier étaient à 76, dont ont maintenant entre 56 et 57."

La *Gaceta Mercantil* du 1er., contient un manifeste des commissaires des provinces du bord de la mer, signé à Santa Fé le 15 février, dans lequel sont exposées les causes de la présente guerre. Ce manifeste se termine ainsi :

"Les commissaires, au nom des gouvernemens qu'ils ont l'honneur de représenter, mettent leur juste cause sous la protection du tout-puissant, et donnent le commandement de l'armée alliée au vaillant et modeste general Stanislas Lopez ; et ils déclarent que l'objet de cette guerre est de préserver l'honneur des provinces du bord de la mer, de délivrer le peuple de l'intérieur de la tyrannie qui l'accable, et de le rendre à une entière liberté."

Un journal de *Buénos-Ayres* du 19 février, dit, que quelque redoutable que soit l'alternative de cette guerre entre les provinces limitrophes et celles de l'intérieur, qui décidera probablement du sort de l'un ou de l'autre parti, elle est préferable à l'état d'incertitude et de division dans lequel le pays est plongé depuis si longtemps.

Le premier bulletin de l'armée confédérée a été publié le 15. Il y est dit, que le 5, la division du colonel Pachéco, de cette armée, a attaqué et defait complètement le corps du colonel Pedernéra, et que celui-ci a eu de 58 à 60 hommes tués, qu'on lui a fait 80 prisonniers, et qu'il a en outre perdu ses chevaux, son bagage, &c.; enfin, que Pédernéra s'est échappé avec trois officiers et deux soldats, le reste de sa troupe s'étant dispersé. La perte du colonel Pacheco a été, dit-on, de 5 hommes tués, un officier et quatre soldats, et quatre blessés.

Le second bulletin, publié le 20, contient une communication du général Lopez au gouverneur de la province de Buénos-Ayres, datée du quartier-général de Sanchos, le 13 février, par laquelle il annonce la defaite des troupes du colonel Pédernéra par celles du colonel Pachéco, le 5 ; il parle également du peu d'inclination des habitants de la province de Cordova à défendre la cause du général Paz.

Le 3e. bulletin, publié le 24, contient une autre communication du général Lopez, datée du quartier-général d'Aséquion, le 19, et une dépêche du colonel Narcisse de Sosa, datée de Tio, le 16, par laquelle il annonce, que le même jour, il a défait une division des troupes unitaires commandée par le colonel Plaza, forte d'environ 300 hommes de cavalerie et de plus de 100 d'infanterie; la cavalerie a été complètement mise en déroute ; néanmoins l'infanterie a réussi à occuper une bonne position, d'où elle entretenait un feu bien nourri contre les guérillas qui l'attaquaient ; on n'a pas jugé convenable d'attaquer cette position. On estime que le colonel Plaza a eu plus de 40 hommes tués, y compris 2 officiers ; et qu'un seul soldat et un sergent ont été blessés dans l'armée confédérée.

Mr. l'Editeur,

Depuis long temps (depuis 1789!) je garde en portefeuille une pièce composée dans le but d'exprimer les sentimens des citoyens de la Nelle.-Orléans envers les citoyens de Paris, à l'occasion de l'immortelle journée du 14 juillet 1789 et des solennités nationales de juillet 1790. Cette composition ayant été rejetée par le Conseil-de-Ville auquel je l'avais soumise pour qu'elle fût adressée au nom de la population louisianaise, aux heros de la Bastille, veuillez la faire figurer dans un des prochains Nos. de votre journal, si vous la jugez digne des lecteurs de *l'Abeille*. UN LOUISIANAIS.

P. S.—Au moment où je me disposais à mettre au net cette production tant soi peu rongée des vers des siècles, j'ai reçu la visite de quelques amis qui, à mon grand étonnement, se sont permis de critiquer la pièce adressée par Mr. E. L. aux Parisiens au sujet des evenemens de juillet 1830, et publiée dans votre No. du 20 courant, comme venant après coup et déjà surannée ; j'en ai conclu que la mienne qui est plus vieille de 42 ans, pourrait paraître complètement hors de propos aux hommes qui semblent ignorer que le *beau* n'est jamais vieux ; je n'en fatiguerai donc point des lecteurs peu disposés à me comprendre, et j'en appelle à la postérité.

UN LOUISIANAIS.

NEW-YORK, 6 mai.

La frégate française *La Diane*, capitaine Duhaucilly, est arrivée à Hampton-Road, mardi dernier, venant de Traxillo, Côte Ferme.

La goëlette brésilienne *Subéa*, d'après les journaux de Monte-Vidéo, a été enlevée par des étrangers qui étaient à bord, et on suppose que le capitaine et l'équipage ont été assassinés. Cette goëlette allait du Paraguay à San-Francisco, elle avait pour cargaison 800,000 reis de cuivre, outre plusieurs autres articles. Elle appartenait à Mr. M. F. Corréa, du Paraguay.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

EXÉCUTIONS A MORT.

On lit dans *le Dauphinois* que, le 5 mars, les nommés Reynier et Garnier, habitans des Terres-Froides, convaincus d'assassinat, ont été exécutés sur la place Grenette, à Grenoble. La *Gazette des Tribunaux* annonce également que le nommé Richard, coupable d'empoisonnement, vient de subir la peine capitale à Douai.

Il semblait, après le procès jugé en décembre, que nos places publiques ne dussent plus, à l'avenir, être souillées du spectacle de ces justices sanglantes, et que la société, en laissant la vie à des hommes coupables du plus grand crime social, s'engageait, par cela même, à ne plus verser le sang des criminels de bas étage. Il y eut dès ce moment une sorte de convention tacite entre le pouvoir et le pays, de réviser la partie de notre Code pénal qui contraste si cruellement avec la douceur de nos mœurs et l'état avancé de notre civilisation.

La discussion qui s'éleva à la chambre des députes sur la proposition de M. de Tracy, pour l'abolition de la peine de mort, détournée de sa veritable destination par l'intérêt tout spécial et du moment que la chambre y porta, n'avait pas moins eu pour résultat immédiat de forcer le pouvoir et les chambres à se déclarer sur cette grave question. On n'a oublié ni l'adresse au roi, ni la réponse du roi à l'adresse de la chambre. L'ordre avait été aussitôt expédié de surseoir à toute exécution capitale. Durant les trois mois qui viennent de s'écouler, pendant lesquels s'est reposé le fer du bourreau, sache-t-on que notre pays ait été effrayé d'un redoublement de crimes?

Le sursis a été levé. Peut-être cette mesure de rigueur devait elle être publiquement annoncée, et ne pas se révéler par des éclatands. Ce n'est, au reste, qu'un progrès ajourné; ce n'est pas le seul, assurément. Les promesses de decembre ne pouvaient pas être réalisées avant les promesses de juillet. L'ordre chronologique s'y oppose. (*National.*)

HISTOIRE DES MYSTIFICATIONS

Vous savez ce qu'étaient les mystificateurs dans les salons de l'ancien regime? C'était une coterie d'hommes à la mode, trois sultans, deux sylphs, habitués du *cabinet vert*, qui, pour établir leur autorité dans certains cercles, ne se refusaient ni une cruauté divertissante, ni une perfidie spirituelle. C'étaient les descendans en ligne directe des *raffinés* du Pre aux-Clercs, des *marquis* de Louis XIV et des *roués* de la regence. Avec la revolution de 89, le champ de la mystification s'agrandit. Elle passa des salons dans la politique : ce ne fut plus tel ou tel pauvre sot, Poinsinet ou le prince d'Henin, qu'elle prit pour point de mire. Et donc! Lille eut mieux à faire. Sa prétention fut de jouer les partis, le gouvernement, la France entière. Lucius, qui, dans un roman intermin, avait peint, en attendant mieux, un mystificateur frivole, se la cœur, pour son compte et pour celui d'une jeunesse royale, dans la mystification sérieuse, où la main d'autres exécutaient le surplus. Dans le chef, et si l'on me passe ce terme, le vrai Mephistophélès du genre, ce fut Fouche, et son chef d'œuvre le terrible memoire, ce sont les *cent jours*. La [illegible] de l'ordre [illegible] encore. Il est impossible de jouer un grand peuple avec un sang-froid plus imperturbable et plus satanique. Aussi Fouche n'eut il, dans la haute et transcendante mystification, qu'un seul rival, qui n'est pas le sot d'homme(*) Tout le monde connait ce grand seigneur, qui joue tour à tour vices de cour et religion toute la roublerie diplomatique. Ces deux mystificateurs de première force ont formé des élèves distingués. C'est, en effet, une assez bonne mystification que le système de bascule inventé et mis en œuvre, de compte à demi, par M. Decazes et Louis XVIII. Et fut le ministère semi-libéral de M. Martignac fut une assez bonne plaisanterie de Charles X. Mais tout a un terme ; marins et bourgeois se lassent d'être trompés. Dans l'ancien regime, le pistolet notoirier avait fini par faire justice de la fatuité nobiliaire. En 1830, les pavés des barricades coulurent en finir avec les mystifications diplomatiques, aristocratiques et autres. Il semble à beaucoup de gens que les pavés n'ont pas fait complètement leur besogne. La marche de notre politique extérieure rappelle les mystifications de la diplomatie du directoire. Dans l'affaire belge, dans celle de Pologne, nous avons été ridiculement, odieusement mystifiés. Au dedans, même marche. La retraite forcée du général Lafayette, le lendemain des jours où sa popularité avait protégé l'arrêt de la chambre haute, et le triomphe de ses adversaires *du milieu* après le péril, ont été appelés, avec raison, une nouvelle *journée des dupes*. M. Baude, à St. Germain-l'Auxerrois, guettant et manquant sa conspiration a paru un mauvais copiste des premières démarches de M. Decazes ; c'est un mystificateur manqué. En revanche, les arrestations carlistes, exécutées dans les départemens de l'Ouest, concurremment avec celles des libéraux de Paris, rappellent les plus beaux temps de la bascule. Aussi l'esprit populaire croit-il sentir partout, depuis le 8 août, la main et la direction de M. Decazes. Il résulte de toutes ces mystifications partielles que les personnes timides se croient à la veille d'une grande et complète mystification. La confiance se retire, le crédit meurt, on craint une répétition des *cent-jours*. C'est-là, nous le savons, une terreur panique. Nous ne voyons rien à craindre de semblable, parce que nous savons qu'on ne mystifie que les peuples tarbles, et qu'aujourd'hui la France est [illegible] dans nos concevons qu'il se glisse dans le [illegible] les craintes. Dans tous les cas, la [illegible] pétrifient nos petits hommes [illegible] funeste ; toute cette corruption si [illegible] de l'ancien régime. (*Nation.*)

(*) En lisant plus bas, on verra que l'écrivain veut évidemment désigner Talleyrand. (N. du R. de *l'Abeille*.)

Le soussigné a reçu par le John Elisabeth, de New-York, les articles suivant, qu'il vendra en gros et au détail, à des prix et conditions avantageux.

Gomme Arabique de Turquie; opium, dito; Seditz powder; sucre pour le linge; cachou; colle de poisson; fleurs de sureau; scammonée d'Alep; verdillon; farine de graine de lin; anis vert; racine d'Angélique; graine dito; cantharides; rhubarbe en racine; éponges fines; essence d'anis; de citron; de bergamote; de rose; pèse-liqueur; pèse-sirop; pèse-acide et pèse-sel; sel d'oseille; vernis du Japon noir; de rouge; orge gerlée; potasse, &c. &c.

23 mai. BOUSTER

On désire trouver un jeune homme, âgé de l'âge de 20 ans, connaissant le travail d'une pharmacie, d'habitudes sédentaires, et qui puisse fournir de bons renseignemens sur son compte. S'adresser au bureau de cette feuille.

23 mai.

COMMERCIAL.

Par l'état suivant des navires qui se trouvaient dans le port le 20 de ce mois, et ceux des années précédentes à la même date, on se convaincra que depuis sept ans, et probablement à aucune autre époque, le port de la Nouvelle-Orléans n'a compté autant de bâtimens dans cette saison. Depuis le 20 jusqu'à hier soir, il en est arrivé 31, et il y en a eu 16 d'expédiés. Nous comptons en ce moment :

57 Trois-mâts.
53 Bricks.
43 Goëlettes.
4 Sloops.

Le nombre des bateaux à vapeur est également plus grand que pendant les années précédentes : on en compte aujourd'hui 22.

ETAT COMPARATIF DES BATIMENS DANS LE PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	1831.	1830.	1829.	1828.	1827.	1826.	1825.
20 Mai							
Trois-mâts	63	32	54	68	14	25	35
Bricks	49	32	59	50	30	28	51
Goëlettes	46	2	26	10	20	5	15
Sloops	4	5	14	6	2	1	3
Total,	162	94	153	134	66	59	104

Dans le port, le 20 mai : 162
Arrivés depuis : 31
193
Expédiés depuis : 16
Dans le port, aujourd'hui : 177 navires.

Bâtimens arrivés ici depuis Lundi 16 mai:

De Liverpool	26
De Philadelphie	7
De la Havane	6
De New-York	4
De Baltimore	4
De Newburyport	3
De la Providence	2
De Thomastown	2
De Charleston	2
De Matanzas	2
De Savannah	2
De la Jamaïque	2
De Campêche	2
De Bordeaux	2
De Norfolk	2
De Boston	2
De St. Yago	1
De Marseille	1
De Véra Cruz	1
De Tampico	1
De New Bedford	1
Du Hâvre	2
De Bristol	1
De Belfast	1
De Honduras	1
De Portsmouth	1
Du Sénégal	1
De la Mobile	1
Des Attakapas	1
	84

Bâtimens expédiés d'ici depuis Lundi 16 mai;

Pour New York	16
Pour Philadelphie	4
Pour Liverpool	4
Pour la Havane	5
Pour Boston	3
Pour la Providence	3
Pour la Mobile	3
Pour Apalachicola	3
Pour Pensacole	2
Pour Rio-Grande	2
Pour le Hâvre	2
Pour Cette	1
Pour Nantes	1
Pour St.-Marcks	1
Pour Glasgow	1
Pour Brassoria	1
Pour la Véra-Cruz	1
Pour Matamoras	1
Pour Sisal	1
Pour Matanzas	1
Pour Portsmouth	1
	56

Nte Martine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Florida, Tyler, New York, J. G. Stevenson
Barque William Smith, Thomas, New York, J. Harro
Brick Macedonia, Canal, Havane, P. Pabaet
Brick Commissary, Bangs, Boston, Lincoln & Gree
Brick Billow, Houdlet, New-York, Bedford & Sumner.
Brick Adeline, Nichols, New York, P. P. Pecoy
Goël. Libre Zempoalteca, Sanchez, [illegible] Luz [illegible]
Goël. Sarah, Anderson, Sisal, T. Fayro.
Goël. Serafina, Eyman, Havane, Tayer, Hurd & co.
Goël. Hanna & Elizabeth, Shannah, Apalachicola, Capitaine.
Goël. Mary Flower, Davis, Matanzas, Thayer, Hurd & co.
Goël. Faconte, Barry, Philadelphie, Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, de la passe, avec les nav. Wm. Badger et Delos et brick Mary. Rien en vue le 21 au matin—rien de nouveau en rivière.

Navire Wm. Badger, Thompson, Havre.
Navire Delos, William, New York.
Brick Mary, Brown, Liverpool.
Brick Commerce, Hayward, Philadelphie.
Brick français Le Henri, Thurot, Senegal, par la voie de la Guadeloupe.
Brick Columbus, Lake, Portsmouth.
Brick Levant, Eldridge, Baltimore.
Brick Asia, Look, de New York.
Brick Rufus, Tophan, de New-York.
Goël. Martha, Shipman, Galveston Bay.
Goël. Isabella, Cameyre, Mobile.
Goël. Eliza Williams, Long, de Philadelphie, à T. Toby, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Beaver, Kimball, Natchitoches avec du coton, peaux de bœuf, peaux de chevreuil—14 passagers.
Bateau à vapeur Stranger, Eliot, Bayou Sarah, avec coton, sucre, rum—10 passagers.

☞ Pour les noms des autres bateaux, voyez la partie anglaise.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 24 MAI 1831.

Première représentation de MAD. FERON.

LE ROSSIGNOL,

Grand opera en un acte de l'Académie royale de musique de Paris, paroles de Mr. Etienne, musique de Lebrun, MADAME FERON remplira le rôle de PHILLIS.

Le Spectacle commencera par

Le ci devant jeune homme,

[illegible] de MM. Merle et Bazin.

THÉATRE DE LA RUE DU CAMP

[illegible]

Première représentation de

LA MERE BOHEMIENNE.

Tragedie.—Matilde, Mlle. Placide [illegible] par la première représentante de [illegible]

ALADIN,

OU LA LAMPE MERVEILLEUSE.

Mélodrame.—Aladin, Mlle. Placide.

Grande Nouveauté

AU

THÉATRE DE LA RUE DU CAMP.

MARDI soir, 24 mai, la troupe de beaux chevaux de M. Brown de l'Adelphi théâtre de Londres, et la compagnie d'écuyers qui l'accompagnent, paraîtront au Théâtre ci-dessus, dans des divertissements [illegible] Après la seconde représentation des écuyers de Astley à ce théâtre. Cette pièce sera suivie par la *nouvelle force*, écrite par un habitant de cette ville, et d'autres amusemens pour remplir la soirée. Cette représentation sera au benefice de MM. Field et Hernizen. 21 mai—2

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau-à-vapeur fin marcheur, LAFOURCHE, capitaine [illegible] ayant la majeure partie de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à

P. M. TOURNÉ,
rue de la Nouvelle-Levée, no. 15

N. B. Ce bateau a une chambre vaste et spacieuse sur le pont, et comme il tire peu d'eau il offrira beaucoup de facilité aux voyageurs qui voyagent sur le fleuve pendant l'été. 23 mai.

POUR NANTES.

Le navire HELEN-MAR, capt. F. HARRISON, partira le 24 du courant pour passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, en face du poteau no. 49, ou à

20 mai J. MAGLIR

DEMANDE.—Un bon bâtiment d'environ 200 tonneaux, pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à

THAYER, HURD & CO.
20 mai rue des Magasins, no. 29

A FRETER.—La goëlette bien connue WHALE, capitaine Wolf, s'adresser à THAYER, HURD & CO.
19 mai rue des Magasins, no. 29.

POUR LIVERPOOL.

La barque fine voilière HELEN-GRAY, capitaine MARY, ayant besoin de 300 balles pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à

19 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR RICHMOND (Vie.)

Le beau brick ALEXANDER, capitaine Bailey, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis des anciennes casernes, ou à

18 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick, A. J. GENERAL BOLIVAR, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai. S'adresser à bord, ou à

A. GURNEY,
17 mai rue Gravier, no. 62.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.—*Belle Propriété.*

Jeudi prochain, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse—UN TERRAIN situé sur le côté Est de la rue des Remparts, entre les rues Conti et St. Louis, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ; ensemble les édifices qui sont dessus, consistant en une cuisine avec dépendances dans le bas et trois appartemens dans l'étage supérieur. Le tout bien bâti en briques et couvert en tuiles.

Le voisinage de cette propriété de la branche projetée du Chemin à Coulisse, doit selon toutes les probabilités augmenter sa valeur, sous peu de tems.

Conditions :—Un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, payable en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 mai.

CONSULADO MEXICANO.

HABIENDOSE servido el Exmo. Sr. Vice-presidente de los Estados-Unidos Mexicanos comisionar-me, para transladar á la república las familias Mexicanas desvaridas que se hallan en esta villa y otros puntos : lo hago público, para que los que se hallen en dicho caso ocurran á mi á fin que yo pueda llenar pronta y cumplidamente las benéficas ideas del Gobierno.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ.
Nueva Orleans, Mayo 21 de 1831.—3

UN nouvel assortiment de Rasoirs, Canifs et Ciseaux de Rogers, reçus d'Angleterre et à vendre par P. ROMAIN,
21 mai rue de Chartres, no. 97.

J. GAULHIAC, COIFFEUR,

Rue de Chartres No. 178, au coin de la rue Jefferson.

ETANT sur le point de faire un voyage de quelques mois en France, prie les personnes à qui il pourrait devoir de ses présentes de faire leur compte, et celles qui le doivent, de vouloir bien régler leurs comptes d'ici au 25 courant, époque de son départ.

On trouve les marchandises qu'il a en magasin, ainsi de recevoir de Paris par le navire Henry-Victor, un assortiment de fines parfumeries, en pommade, mande ambrée, de colognes, dito concombre, savon à la rose, huile de pâlissonne pour les cheveux noirs, etc. aussi un bel assortiment de faux cheveux, nattes (dites queues) toutes longueurs, touffes sur peignes indefrisables, très legère, et agreables pour l'été.

Brosseries dans tous les genres ; assortiment le vaste en au goût du jour verres à boire, carafes, porte-cumbier à inscriptions et allégorie à la révolution de juillet &c.

Pendant son absence de la Nelle-Orléans, qui durera quelques mois, Mr. Riot, coiffeur, attaché à son magasin depuis un an, prendra des élèves et donnera des leçons de coiffure, aux mêmes condition que par le passé, m'engageant à mon arrivé de Paris, à démontrer toutes les nouveautés dans les coiffures de différents genres.

Il continuera également à confectionner, d'après le goût des personnes, toute espèce de postiches en touffes à peignes différents genres, perruques, toupets, etc. 21 mai.

EN débarquement du navire Alabama. 100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par

21 mai S. C. BELL.

RIZ d'excellente qualite, en débarquement du brick Enterprize, à vendre par

Wm. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—30 avril 1831.—Présent l'hon. James Pitot.—*Hilaire Goguet contre ses créanciers.*—Sur l'enregistrement de la petition dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en Cour, le 23e. jour de mai prochain (1831), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformement à la demande de sa pétition et à la loi. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Je certifie ce que dessus.

THOS. S. KENNEDY.
2 mai—9 3ps greffier.

AUX HABITANTS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les habitans sucriers, qu'il a reçu récemment par l'arrivée du bateau à vapeur *President*, une grande quantité d'articles en fonte venant de la fonderie de MM. S. et J. Stucker, du Tennessee ; ces articles joints à ceux qu'il a reçus par les arrivages antérieurs, forment un assortiment complet de

Chaudières à sucre de toute grandeur, depuis 4 jusqu'à 80 pouces de diamètre ;

Moulins à sucre, perpendiculaires	24	sur 28
" "	28	sur 30
" "	30	sur 36
" horizontaux	24	sur 40
" "	26	sur 42

Charrues à porter les cannes, grillages en fer pour les fourneaux, bouches du fourneau, &c. ces articles seront vendus à des prix raisonnables.

M. STEWART,
23 mai rue Gravier, no. 26.

A [illegible] Jos. Baptiste, ex officier [illegible] de succession, [illegible] au montant de fers [illegible] auxquels elles sont fondues. [illegible]—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR,

En commencant du Chemin à-Coulisse, sur la Levée.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse,

19 LOTS DE TERRE,

avec les améliorations qui s'y trouvent,

Formant presque tout l'îlet du côté de l'Est, et faisant face au bout du chemin à-coulisse, et borné par les rues de la Levée, de la Vieloire, de Marigny et du Chemin-à Coulisse.

Le LOT No. 1 est situé à l'encognure de la Levée et du Chemin à-coulisse, et mesure 27 pieds 3 pouces à la rue de la Levée, sur 99 pieds 2½ pouces de profondeur au Chemin-à coulisse, sur lequel se trouve une jolie maison neuve, à deux étages et construite en briques, avec une cuisine également à deux étages et en briques, le tout couvert en ardoises. Cette maison peut convenir pour tenir un café ; ou bien on pourrait avec la cuisine en former trois magasins, dont deux feraient face au Chemin-à-coulisse et l'autre à la rue de la Levée.

Le LOT No. 2, mesure 24 pieds 7½ pouces de face au Chemin-à-coulisse, sur 122 pieds 1½ pouce de profondeur, et s'étendant jusqu'à une allée commune, de 12 pieds de large, qui perce à la rue de la Victoire.

Le LOT No. 3, joignant le No. 2, mesure 24 pied 6 pouces, sur 122 pieds 1½ pouce, et a la même profondeur que le No. 2.

Le LOT No. 4, joignant le No. 3, a les mêmes dimensions.

Le LOT No. 5, joignant le No. 4, mesure 31 pieds de face au Chemin-à-coulisse, sur 122 pieds 1½ pouces de profondeur, et s'étendant jusqu'à la dite allée de 12 pieds. Sur ce terrain est bâtie un superbe magasin d'entrepôt, à deux étages, construit en briques et couvert en tuiles ; il est de toute l'étendue du terrain.

Le LOT No. 6, joignant le No. 5, a 30 pieds 6½ pouces au Chemin-à-coulisse, et la même profondeur que le No. 5, avec un semblable magasin en briques.

Le LOT No. 7, joignant le No. 6, a 30 pieds 8 pouces de face au Chemin-à-coulisse, et la même profondeur que le No. 6, avec un semblable magasin en briques, qui est de toute l'étendue du terrain.

Le LOT No. 8, forme l'encognure du Chemin-à-coulisse et de la rue de la Victoire, et mesure 32 pieds 6½ pouces de face au Chemin-à-coulisse, sur 122 pieds 1½ pouce à la rue de la Victoire. L'édifice est susceptible d'être avantageusement divisé en 4 ou 5 magasins d'entrepôt sur la façade des deux rues.

Le LOT No. 9 mesure 25 pieds de face à la rue Marigny, sur 117 pieds 7 pouces de profondeur.

No. 10, forme l'encognure des rues Marigny et de la Levée; il a 23 pieds 7 pouces de face sur la dernière, sur 102 pieds 10 pouces sur la rue Marigny ; il convient pour des magasins, et a maintenant un edifice en briques.

No. 11 joint le No. 10; il a 23 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur la même profondeur que le No. 10.

No. 12 joint le No. 11, et a les mêmes dimensions.

No. 13 joint le No. 12 do. do.
No. 14 joint le No. 13 do. do.

No. 15 a 25 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée, sur 99 pieds 2½ pouces de profondeur; il y a dessus une jolie maison à deux étages, en briques, avec une cuisine également à deux étages, ces deux édifices couverts en ardoises ; la cour est pavée &c.

No. 16, a 24 pieds 6 pouces de face sur la même profondeur que le No. 15, et on y trouve les mêmes améliorations.

No. 17 a 24 pieds 7½ pouces de face sur la même profondeur que les deux précédents, et on y trouve les mêmes améliorations.

No. 18, a 22 pieds 1 pouce de face, sur la même profondeur que les trois précédents, et on y trouve les mêmes améliorations.

No. 19 forme l'encognure des rues Marigny et Victoire, et mesure 177 pieds 6½ pieds sur la dernière, sur 163 pieds sur la rue Marigny ; il y a au milieu [illegible] emplacement une vaste et spacieuse maison, de 61 sur 17 pieds, avec une galerie qui fait le tour.

CONDITIONS.—¼ à 6 mois, du 6 mai courant, ¼ à dire se, du 6 mai courant ; ¼ à deux ans *do. do.* ¼ à trois ans *do. do.*

Le tout sera vendu conformément au plan dressé par M. Pilié, voyer de la ville, qui sera exposé au moment de la vente, où il sera donné de plus amples explications sur le tems et les conditions accordés.

Les actes de ventes seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais de acquéreurs.

23 mai—4

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, aujourd'hui lundi 23 mai, à 10 heures du matin, le fond du magasin situé rue Royale, No. 271 entre Dumaine et St. Philippe, consistant en marchandises sèches,

SAVOIR :

Chapeaux de Livourne pour homme et enfant, chapeaux de paille double fins, do. simples do. communs, soieries assorties, mousselines, toiles, bombasines assorties, alepines, rubans assortis, fichus gaze et crêpe. Fausse bijoutière, habillements d'enfant pour la saison &c. &c.

CONDITIONS :

Jusqu'à $50, comptant ; $100, à 60 jours ; $150, à 90 jours ; $200, à 4 mois; et au-dessus de $300, à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 23 mai—1

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 25 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu,

28 LOTS DE TERRE

d'une grande valeur, formant un carré parfait, borné par les rues Joséphine, des Magasins, des Peupliers et le chemin St.-André, au faubourg Lafayette. Le plan de ces terrains sera exposé à la Bourse, plusieurs jours avant la vente.

Conditions :—1, 2 et 3 ans de crédit, moyennant de bons billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acheteurs.

20 mai.—5.

VENTE SANS RESERVE.

PAR JOS. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, au café de la Bourse Hewlett, vendredi, le 3 juin 1831, à midi, les esclaves suivans, appartenant à Mr. Charles Louis Blache, savoir :

François, nègre âgé d'environ 35 ans, excellent cordonnier et bottier, parfait domestique et propre à tout.

Jacques, nègre âgé d'environ 30 ans, bon cigarrier et domestique.

Philippe, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier.

Auguste, négrillon âgé d'environ 15 ans, domestique.

Vénus, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique.

Hélotse, négresse âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse, repasseuse, domestique et bonne couturière ; avec sa fille Marie-Louise, mulâtresse d'environ 5 ans.

Caroline, négresse âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique ; avec son enfant d'environ 7 mois, nommé Frédéric.

Polley, négresse âgée d'environ 32 ans, domestique.

Bellony, mulâtresse d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et couturière, mais voleuse et s'étant absentée plusieurs fois.

N. B. Presque tous ces esclaves sont créoles et sont tous, à l'exception de la dernière, de bons sujets et garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale [illegible] Les actes de vente seront passés par M. Théodore Seghers, notaire, aux frais [illegible] 17 mai.—5,2ps

ALMONEDAS PUBLICAS.

PROPIEDADES DE VALOR.

En la calle de la Levée, al principio del Camino de Corredera.

EN ALMONEDA PUBLICA,

POR ISAAC L. M'COY.

EL jueves 26 del corriente, á las 12 del dia, á la Bolsa,

DIEZ Y NUEVE TERRENOS,

Con sus mejoras et dependencias,

á saber :

TERRENO No. 1, situado á la esquina de la calle de la Levée, tiene 27 piés y 3 pulgadas frente á la calle de la Levée, y 99 piés 2½ pulgadas frente al Camino de Corredera, sobre el cual esta construida una casa nueva en ladrillos, de dos pisos de alto, y una cocina nueva tambien en ladrillos y de dos altos, ambas cubiertas con pizarras, calculada por ser un café, y pudiendo ser dividida con la cocina, en tres almacenes, todos frente al Camino de Corredera, y el otro frente á la Levée.

El No. 2, tiene 24 piés 7½ pulgadas frente al Camino de Corredera, con una profundidad de 122 piés